

# Compte-rendu du conseil municipal du 20 janvier 2017

Présents : Yves ARBEZ, Jean-Paul BUELLET, Christiane COLAS, Hervé COLAS, Karine COLIGNON, Marie-Claude FELIX, Chrystelle GUIXA, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Sylvie TRIPLET, Robert VELON, Pascale VIRICEL.

Excusés : Jean-Luc FROMONT, Nicolas MICHALET

Secrétaire : Sylvie TRIPLET

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 16/12/2016 et passe à l'ordre du jour.

## 1) Dépense d'investissement avant le vote du budget

*Budget principal commune* : En 2016, le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget principal de la commune (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») s'est élevé à 524 000€. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 131 000€, soit 25% de 534 000€.

Les dépenses d'investissement prévues avant le vote du budget sont estimées aux montants suivant :

| Opération  | N° | Dépenses prévues   | Montant            |
|--|----|--|--------------------|
| Aménagement Logis Neuf                                   | 78 | Honoraires Aintegra et Aequos, Agence d'ingénierie de l'Ain, frais étude | 50 000.00€         |
| Vestiaires gymnase                                       | 94 | Honoraires architecte, frais études                                      | 30 000.00€         |
| Matériel 2017  | 95 | Echelle pompiers, micro-sono etc...                                      | 2 000.00€          |
| Bâtiments 2017   | 96 | Sanitaires de l'annexe et de l'école, sécurisation école etc...          | 22 000.00€         |
| Eclairage public 2017                                    | 97 | Travaux divers   | 10 000.00€         |
| <b>TOTAL (inférieur au plafond autorisé de 131 000€)</b> |    |  | <b>114 000.00€</b> |

*Budget assainissement* : Sur la base des crédits ouverts en 2016 pour un montant total de 210 000€, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 52 500€.

| Opération                           | N° | Dépenses prévues   | Montant    |
|-------------------------------------|----|--|------------|
| Mise en séparatif réseau Logis Neuf | 60 | Honoraires Aintegra et Aequos, Agence d'ingénierie de l'Ain, frais étude | 50 000.00€ |

## 2) Délibération Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUi

Point ajourné : en attente de complément d'information de la part de la CA3B.

## 3) Convention avec la SAPRR (A40)

La SAPRR a transmis deux propositions de convention pour les ponts autoroutiers utilisés par la voirie communale route du Château d'Eau et route de Lorient. Ces conventions ont pour objet de définir les conditions techniques, financières et administratives (relatives à la remise puis à l'entretien) de l'ouvrage d'art de rétablissement de la voirie communale.

Compte tenu du manque de précision sur la portée de ces conventions, la décision est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal avec notamment des réponses attendues sur les questions suivantes :

- Peut-elle être amendée ?
- La compétence voirie étant à la communauté de communes, est ce bien le maire qui doit la signer ?
- Peut-on rajouter un article pour la récupération des gravats ?
- Faire compléter avec l'ensemble des ouvrages en particulier les sorties de secours

## 4) Fixation des parts fixe et variable du service public d'assainissement collectif

Le service public d'assainissement collectif a été délégué en 2012 par la commune à la SOGEDO pour une durée de 10 ans. La redevance d'assainissement payée par les usagers comprend outre la part revenant au délégataire, une part revenant à la collectivité définie en une part fixe et une part variable au m<sup>3</sup> d'eau consommé.

La délibération n°2012-05-25-03 en a défini le mode d'actualisation qui intervient au 1<sup>er</sup> avril de chaque année, ainsi la valeur des différents indices donne un coefficient d'actualisation K=1.0230. Cependant, compte tenu des résultats constatés du budget du service public d'assainissement collectif, Madame le

Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir la tarification des parts fixe et variable revenant à la collectivité au prix fixé dans la délibération n°4 du 25 janvier 2016 à savoir :

5)

| Part communale fixe par an | Part communale variable par m <sup>3</sup> |
|----------------------------|--|
| 25.98 € HT                 | 0.91€ HT                                   |

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les parts fixes et variables revenant à la collectivité pour 2017

#### 6) Programme voirie 2017

Le programme n'ayant pas été transmis par le service DIE de la communauté de communes, le sujet est ajourné.

#### 7) Projets d'urbanisme

La commune étant propriétaire de plusieurs tènements immobiliers constructibles à plus ou moins long terme, deux bailleurs ont été contactés afin d'envisager les aménagements possibles. L'un deux à transmis plusieurs propositions :

- Terrain sur le côté de l'église : 3 pavillons avec aménagement de la place de l'église)
- Terrain entre le cimetière et le lotissement du « Pré vert : 10 pavillons et quelques aménagements du parking du cimetière (parking 15 places, 1 place pour regroupement familial)
- Route de Mallet pour accession à la propriété : 11 parcelles
- Terrain derrière la plateforme multimodale : pavillon de plain-pied pour personnes âgées.

Toutes ces propositions ne sont actuellement que des pistes de réflexion sur lesquelles le conseil municipal sera amené à retravailler.

#### 8) Dénomination de la rue du Parc d'Activités

Les travaux d'aménagement du parc d'activités de Cornaton étant terminés, la commercialisation des lots par la communauté de communes a commencé. Les aménagements de cette zone ayant entraînés la création d'une voie nouvelle, il convient dès à présent d'en décider la dénomination afin de faciliter le repérage au sein de la commune et la gestion des pouvoirs de police du Maire en termes de sécurité et de circulation.

Compte tenu des lieux dits situés à proximité et de la signalétique de la voirie déjà existante dans le secteur, le conseil municipal décide de nommer cette rue « rue de Carmantran »

#### 9) Sollicitation de partenariat Bresse Energies Citoyennes

Cette association est à la recherche de bâtiments publics pour installation de panneaux photovoltaïques. Le toit du gymnase pourrait éventuellement convenir pour une implantation de 60m<sup>2</sup>. Le conseil municipal souhaitant plus de détails sur cette démarche, le président sera invité à présenter ce projet lors du prochain conseil.

#### 10) Retour des différentes manifestations communales

- Cérémonie des vœux : Organisation efficace et rapide, Madame le Maire déplore l'absence de l'école, ATSEM et certaines associations (foot...)
- Soirée trompes de chasse : Beaucoup de retour positif et une recette d'environ 2800€
- Réunion publique sur l'aménagement du Logis Neuf : beaucoup de réactions positives et négatives, une pétition est en cours et un courrier de contestation a été reçu en mairie

#### 11) Questions et communications diverses

- Le stationnement de 16 campings cars pour le weekend end du 25/04/2017 est autorisé sur le parking du Bourg
- Le stationnement régulier d'un car est autorisé sur le parking du Bourg.
- Annexe : Le remplacement de l'urinoir est annulé dans les sanitaires
- Ecole: création d'un point d'eau froide dans la classe de moyenne section
- Ferme communale : intervention prévue sous quinzaine pour mise en place des pares-pigeons
- Participation citoyenne : le dossier est en attente du retour de la gendarmerie et de la préfecture  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.